

LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL
Bourcefranc le Chapus (17)

JOURNÉE **PORTES** **OUVERTES**



Seconde générale et technologique
Nouveau baccalauréat général - BAC STMG
BAC PRO productions aquacoles
BAC PRO Cultures marines (par apprentissage)
BTS Aquaculture - Licence professionnelle AQUAREL
BAC PRO GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune)
BTSA GPN (Gestion et Protection de la Nature)
Section SURF
Section Sauvetage en milieu aquatique
Sections européennes Anglais Espagnol

SAMEDI 13 MARS 2021
10 H - 16 H 30



Lycée de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



Lycée de la Mer et du Littoral : Rue William Bertrand - 17560 BOURCEFRANC LE CHAPUS
Tél. 05 46 85 45.05 - Fax 05 46 85 98 08 / Courriel : leqta.bourcefranc@educagri.fr / Site : www.lyceebourcefranc.fr





Lycée de la mer et du littoral

BOURCEFRANC LE CHAPUS

Accueil en stage d'immersion

Le lycée de la Mer et du Littoral accueille sur une journée, de janvier à mai, des élèves désirant découvrir les enseignements professionnels (btsa aquaculture, baccalauréat professionnel productions aquacoles, baccalauréat professionnel cultures marines et baccalauréat professionnel gestion des milieux naturels et de la faune). L'organisation de ces stages nécessite la signature d'une convention (en trois exemplaires) entre l'établissement d'origine, les responsables légaux du stagiaire et le lycée de la Mer et du Littoral.

Découverte de la 1^{ère} année BTSA Aquaculture

La journée se déroule le vendredi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques. Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15.

Il peut être hébergé le lundi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

Découverte du BAC professionnel Production Aquacoles

(Préparatoire au BEPA et Bac Pro Production Aquacoles)

La journée se déroule le mardi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques. Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15.

Il peut être hébergé le lundi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

ou

Découverte du BAC professionnel Cultures marines

La journée se déroule le mardi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques. Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15.

Il peut être hébergé le mercredi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

ou

Découverte du BAC professionnel G.M.N.F.

(Préparatoire au BEPA et Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune)

La journée se déroule le jeudi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques. Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15.

Il peut être hébergé le mercredi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

Le stagiaire doit prévoir des vêtements compatibles avec un travail sur le terrain (cote ou vêtements usagés) et une paire de bottes.

L'établissement d'origine ou la famille doit retourner le formulaire de demande de mini stage par courriel à : legta.bourcefranc@educagri.fr afin de fixer la date du stage le nombre de places étant limité à 3 par session.

Le Proviseur


Daniel CHALON



CONVENTION DE STAGE D'IMMERSION BTSA Aquaculture

Entre les soussignés

Monsieur CHALON, Proviseur du Lycée de la Mer et du Littoral rue William Bertrand 17560
BOURCEFRANC 05 46 85 45 05

et

Nom et fonction du responsable :

Nom et coordonnées de l'établissement d'origine :

Tél. :

Article 1 : Objet de la convention

Il a été convenu ce qui suit, au bénéfice de l'étudiant :

Nom : Date de naissance :

Prénom : Classe :

Nom du responsable légal : Tél. :

Article 2 : Objectif du stage

Les mini-stages ont pour objets essentiels la découverte du Lycée de la Mer et du Littoral, ses formations en **aquaculture**, afin de permettre à l'élève de l'établissement d'origine de recueillir des informations qui lui permettent d'élaborer son projet personnel d'orientation.

Article 3 : Statut de l'étudiant

L'étudiant désigné ci-dessus, pendant la durée de son séjour au Lycée de la Mer et du Littoral, garde son statut scolaire. Pendant la durée de son stage, ses horaires seront ceux du groupe auquel il (elle) est affecté(e). En aucune façon, l'élève stagiaire ne pourra intervenir sur machine dangereuse.

Article 4 : Accident

En cas d'accident survenu à un étudiant stagiaire, soit au cours du travail, soit en cours de trajet, le Lycée de la Mer et du littoral préviendra l'établissement d'origine au plus tôt. Il appartiendra à l'établissement d'origine d'avertir la famille et entreprendre les démarches nécessaires.

Article 5: Responsabilité et assurance

Le Lycée de la Mer et du Littoral déclare avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile en cas d'accident, survenu à l'étudiant stagiaire, dont le lycée pourrait être tenu responsable. L'établissement d'origine doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les étudiants stagiaires lors des stages de sensibilisation.

Article 6 : Disposition particulière

Le lycée de la Mer et du Littoral offre au stagiaire le repas du midi ainsi que l'hébergement et le petit déjeuner en cas de nécessité.

Le stagiaire doit prévoir des vêtements compatibles avec un travail sur le terrain (côte ou vêtements usagés) et une paire de bottes.

Date du stage:	Formation :
Horaires : 8h30 - 17h40	Hébergement : Oui Non

Signatures obligatoire :

Le responsable de l'établissement d'origine

M. Daniel CHALON

Le proviseur du lycée de la mer et du Littoral

Les parents ou représentant légal de l'élève et l'étudiant